



En coopération avec
In cooperation with

l'IECJ, Institut interuniversitaire d'Études et de Culture Juives
IECJ, Interuniversity Institute of Jewish Studies & Culture

Conférence Internationale du 30 juin au 3 juillet 2013 à Aix-en-Provence
International Conference from June 30 – July 3, 2013 in Aix-en-Provence

**La Laïcité: une chance ou un défi pour les religions?
En France et dans le monde**

**Secularity: Opportunity or Peril for Religions,
The French Experience and Global Perspectives**

Lundi 1 Juillet 2013 – Séance plénière

Laïcité et pratiques religieuses

Rabbi Haïm Korsia

Mes chers amis, je tiens à vous dire mon émotion d'avoir entendu les deux sœurs de Sion faire leur commentaire. Je repense à l'action du grand rabbin Kaplan pour pousser, après l'affaire Finaly, l'ordre de Sion à mieux connaître le Judaïsme. Ce qu'elles firent et elles instillèrent beaucoup de la pensée de Vatican II. Je suis très heureux de me trouver aux côtés du pasteur Florence Taubmann, qui me rappelle ma visite à Oradour, près de Limoges, juste avant une conférence avec elle. Intervenir juste après monseigneur Dagens est un honneur et un bonheur car ce que vous venez de dire, avec cette si belle formule de la "nostalgie des appartenances", est très juif, au sens que nous sommes toujours d'une diaspora autre, et cela renvoie au verset 2 du deuxième chapitre de Jérémie: "Je me souviens du temps de notre jeunesse...". Votre idée du mouvement est également au cœur de notre réflexion et de notre action, puisque le nom que nous donnons à notre code de loi, c'est "Halakha", qui veut dire "marcher".

Enfin, pour nos amis canadiens qui célèbrent leur fête nationale, laissez-moi rappeler ce qu'une enseignante canadienne m'avait fait remarquer. En France, nous souhaitons à nos enfants qui partent à l'école : travaille bien. Au Canada, on leur dit : Have fun! Alors, je souhaite que nous prenions tous du plaisir à ce partage d'aujourd'hui.

La loi de séparation de 1905 vise en fait à séparer surtout l'Eglise catholique de l'Etat, le Judaïsme n'étant qu'une sorte de dégât collatéral des décisions prises pour contrer l'influence du catholicisme, en particulier sur l'école. Nous subissons d'ailleurs aujourd'hui, tous, je veux dire catholiques, juifs et protestants les dégâts collatéraux des lois pensées avant tout pour l'Islam. Mais en 1905, les juifs de France ne se sentent pas victimes de cette république laïque, d'autant qu'avec la défaite du camp des antidreyfusards la même année, l'antisémitisme a disparu des discours officiels.

Lorsque la première guerre mondiale éclate, les juifs s'engagent afin de payer, par le sang versé, leur dette à la France qui leur avait donné le titre de citoyen le 27 septembre 1791 et qui venait de les

accueillir, pour ceux qui arrivaient de l'Est. C'est l'Union sacrée que Maurice Barrès célébrait en 1917, dans *Les diverses familles spirituelles de la France*, et qui marqua tant le Grand rabbin Jacob Kaplan, lui qui fit le choix de servir dans les tranchées plutôt que de paraître se planquer en étant aumônier. Si Barrès parle *du désir passionné d'Israël de se confondre dans l'âme française*, toutes les religions se réconcilient entre elles ainsi qu'avec la République dans cette fraternité de la souffrance et de la victoire.

Dans l'entre-deux guerres, si la question des émigrés est présente, la question religieuse n'est plus posée et ne fait plus débat jusqu'aux statuts des juifs du gouvernement de Vichy et à l'abrogation du décret Crémieux de 1870 qui avait accordé aux juifs d'Algérie la nationalité française. Lors de la discussion sur le statut en Conseil des ministres le 1^{er} octobre 1940, c'est Pétain lui-même qui insiste pour que la justice et l'enseignement ne contiennent aucun juif.

Le 19 mai 1946, au cours de l'Assemblée générale du Consistoire de Paris, le secrétaire général Edmond Dreyfuss clame :

Ainsi la France qui nous libéra en 1789 nous a libérés à nouveau en 1944. La France elle aussi survit. Nous restons ses enfants, natifs ou d'adoption. Nous avons repris, nous devons reprendre, notre place à son foyer avec la discrétion que commandent la souffrance et la dignité, et continuer de servir.

L'essentiel est la réconciliation nationale et il importe de ne pas aborder les vérités qui scinderaient la France. Dans le procès de Pétain, pas une fois le mot juif ou israélite ne figure.

Revenue à sa laïcité qu'elle n'avait d'ailleurs jamais formellement quittée, la France intègre dans ses lois et décrets la liberté religieuse contenue dans la loi. En 1963, le calendrier des fêtes légales inclut des fêtes juives même si une circulaire du ministère de l'Éducation du 20 février 1953 donnait la liste des jours de fêtes juives où, à la demande du Grand rabbin Jacob Kaplan, *chaque fois qu'il sera possible*, il conviendra de ne pas organiser d'examen.

L'autorisation des carrés confessionnels dans les cimetières, même si elle n'est pas clairement donnée ou plutôt, n'est pas interdite, date de 1975, et l'aumônerie générale israélite des armées obtient de la Défense la possibilité de faire bénéficier les appelés juifs de barquettes alimentaires *cachés*. Le mouvement suit dans les hôpitaux et dans les prisons et lorsque j'étais rabbin de Reims, j'obtins en 1995 que la Caisse centrale des écoles puisse fournir aux élèves qui en faisaient la demande les mêmes repas.

La laïcité, comprise comme l'absence de références religieuses s'estompe devant celle qui laisse la liberté religieuse lorsqu'au début des années 90, de plus en plus de familles demandent et obtiennent pour leurs enfants des prénoms religieux juifs, bibliques, ce qui nous rapproche des Protestants, ou plus modernes, qui ne figurent pas sur l'almanach des postes. Merci à l'employé de l'état civil de Lyon qui en 1963 accepta pour votre serviteur le prénom de Haïm, alors qu'il ne figurait pourtant pas dans l'almanach Vermot.

Le port de la Kippa et l'assiduité scolaire le jour du Shabbat feront l'objet de débats en différentes juridictions, mais c'est le 17 décembre 2003 que le Président de la République précisa que *nul n'avait à s'excuser pour une absence ayant un motif religieux*.

Nous sommes bien passés d'une laïcité négative à une laïcité positive, du rejet à la liberté.

Pour le Judaïsme, il n'y a pas d'opposition entre la laïcité française et la foi, et il s'agit pour nous plutôt de défendre la vision laïque de la France, c'est à dire celle qui fait sa grandeur. Oui, c'est la grandeur de la France de ne forcer personne à faire un choix entre sa foi et sa citoyenneté.

C'est la vocation de la France de faire en sorte que tous puissent vivre ensemble, donnant corps au verset de psaume 133, « Qu'il est bon et agréable de voir des frères résider ensemble ».

C'est l'esprit de la France de prôner cette diversité qui a toujours fait sa force et sa richesse, et c'est sa vocation puisque son nom en hébreu, *Tsarfat*, signifie le creuset dans lequel l'orfèvre met ses métaux précieux et différents pour en faire un alliage.

Laissez-moi porter une espérance : Celle de nous voir capables de défendre **ensemble** une vision de la société qui soit plus juste. J'ai le sentiment que les cultes se préoccupent plus de dialogue avec le pouvoir que de dialogue entre eux, et je prends notre part de responsabilité en la matière. Or, c'est la laïcité qui nous permet de dialoguer, c'est-à-dire de parler en équité, et non pas avec de la condescendance.

Nous devrions passer d'un temps où, comme beaucoup malheureusement dans la société d'aujourd'hui, nous nous demandons ce que l'Etat peut faire pour nous à un temps où nous nous dirions : **que pouvons-nous faire pour l'Etat**. Nous devons beaucoup plus nous engager dans la construction du corpus de valeurs qui fonde la République et notre société d'aujourd'hui.

Dans le domaine social, caritatif, humain, familial, quoi qu'en disent certains, pour la proximité, le respect de la liberté, de l'égalité ou de la fraternité, nous avons, toutes religions confondues, une certaine expertise, et pour le Judaïsme, juste 3500 ans d'expérience. Ce n'est pas négligeable. Notre apport peut se faire sur la base d'un contrat de projet avec le seul critère de l'intérêt public. C'est ce que font le Secours catholique, le Casip, l'OSE, le CAP et bien d'autres, avec une grande réussite.

Mais cet intérêt public passe également par le respect du sentiment religieux du croyant, même si, parfois, ses gestes ne rencontrent pas la compréhension de tous.

Pour l'athée rationaliste, le geste religieux du croyant se doit d'avoir une raison logique. Si vous ne mangez pas de porc, c'est parce que dans le désert, d'où vient votre société, cette viande se conservait très mal. Si vous faites la circoncision, c'est pour éviter les phimosis et autres. Or, il y a un risque majeur à rationaliser l'irrationnel, c'est que lorsque la raison supposée s'écroule, la règle elle-même s'effondre. Et ceci est encore plus vrai lorsqu'il n'y a pas de raison évidente à un geste ou à un rite. Si tout geste religieux est dicté par une raison, il n'y a plus de geste de foi, d'acte de foi qui nous engage au-delà de notre raison, alors que toute l'idée de la foi d'un homme est justement de se situer dans l'au-delà du raisonnable humain pour approcher la volonté de Dieu. Etre un homme qui croit, c'est accepter de ne baisser la tête que devant son Créateur. Ma raison s'efface devant la Sienne. C'est le concept même de *Naassé vénichma, nous accomplirons et nous comprendrons*, prononcé par les Hébreux au pied du mont Sinäi.

C'est ce retour au rite qui fait défaut à une société qui se cherche pourtant des repères. Le rite amène au sens, c'est la clef de notre fidélité à la Loi.

Laissez-moi vous donner l'exemple d'un prêtre de mes amis qui, pendant le carême, engage ses fidèles à ne pas voir la télévision, ce qui est une forme suprême de jeûne et d'abstinence moderne, mais surtout une façon de leur redonner des rites à accomplir.

Le Talmud affirme qu'en dehors de Terre Sainte, nous devons nous rapprocher de celui qui n'a pas de Dieu, et nous le comprenons comme celui qui n'impose pas son Dieu, de celui qui est laïque. Les maîtres du Talmud rêvaient déjà de notre loi sur la laïcité à la française.

Les textes français parlent de liberté religieuse alors que les textes européens parlent de liberté de pratique religieuse, et c'est très différent.

Il y a aujourd'hui des attaques, en particulier en Allemagne, contre la circoncision, d'autres, en France même, contre l'abattage rituel. Récemment, dans un arrondissement parisien, le maire s'est mis à vouloir faire respecter l'interdiction d'ouverture des boucheries le lundi et fit verbaliser deux commerçants cachés. Ceux-ci affirmaient être fermés le samedi pour cause religieuse et donc compensaient par une ouverture le lundi, et il a fallu appeler le bureau des cultes à la rescousse pour faire appliquer une mesure dérogatoire datant de 1973, une mesure de bon sens.

Nous avons de gros problèmes pour pouvoir accéder à nos domiciles le chabbat lorsque les portes des immeubles sont électriques et surtout, nous sommes confrontés à un raidissement concernant les examens les jours de fête ou de chabbat. Il y a quelque chose de surprenant à enseigner à des jeunes à être authentique et ferme sur des valeurs de société tout en les forçant à nier les valeurs religieuses qui sont les leurs. Un jeune qui se casse une jambe sera par exemple déclaré absent-excuse, ce qui fait que si, malgré son zéro il a la moyenne, on lui validera son année alors qu'un jeune

qui respecte sa foi et ne vient pas composer, se trouve absent-défaillant et sera obligé, avec la même moyenne, de tout repasser. Le ministère de l'Éducation nationale est très actif sur ce dossier et peut résoudre ce qui dépend de lui, mais en vertu de l'autonomie des universités, il peut tout au plus donner des conseils aux présidents ou aux doyens.

Le Judaïsme professe depuis plus de 3500 ans qu'il ne porte que *sa* vérité et que les autres formes de religiosité portent leur part de vérité dans la mesure où elles ne tombent pas dans l'idolâtrie. Mais l'histoire a toujours placé chaque religion dans la situation d'être un jour instrumentalisée par un pouvoir politique afin d'étendre son aire d'influence. La laïcité fournit en France la possibilité de mettre toutes les religions sur le même plan et de leur permettre ainsi un dialogue réel qui n'aurait aucune chance d'exister si l'une d'entre elles avait une prééminence sur les autres.

De ce point de vue, l'Église catholique de France s'est radicalement transformée au cours des cinquante dernières années et a suivi la ligne de Vatican II, et l'a bien souvent devancée. Cette révolution affirmait que les autres religions avaient leur légitimité. Mais elle a surtout porté un regard différent sur le monde et la société, poussant les autres religions, en tous cas chez nous, à faire de même car s'il n'y a plus en France de religion d'état, nous ne pouvons pas, sous prétexte d'équité, faire une injustice historique et nier à la fois la place et l'influence de l'Église dans l'histoire de France, et y compris aujourd'hui.

C'était d'ailleurs le projet de l'encyclique *Fides et ratio* de 1998, de dialoguer avec le monde, d'œuvrer pour plus de solidarité et de produire ainsi de l'unité. Si cette démarche visait essentiellement la définition d'une nouvelle théologie, elle est plausible pour chercher une nouvelle forme de rencontre des cultures où il ne s'agirait plus de convertir de force, mais de convaincre que l'idée religieuse n'est pas obligatoirement absente de notre monde matérialiste. Le temps des conversions est supplanté par celui de la discussion, du dialogue et de la compréhension pour toutes les religions. C'est le temps de la rencontre.

Cette nouvelle idée de dialogue entre les religions et même d'action inter religieuse est l'occasion d'écrire une autre histoire, faite de concertation, de connaissance réelle des autres, de reconnaissance mutuelle, du souci de préserver la différence de l'autre, du désir d'entente avec ceux qui professent une autre foi et avec ceux qui ne se retrouvent dans aucune religion mais pour qui l'homme est bien la centralité de tout. C'est notre laïcité.

Tous les jours, des textes sont débattus au parlement ou dans les enceintes européennes pour régir notre vie dans des domaines aussi divers et fondamentaux que la souffrance, l'éthique, la morale, la famille, la mort, tous sujets touchant de très près à la foi. Nous devons pouvoir nous exprimer et faire entendre la voix de la religion dans ces débats et y apporter, si ce n'est notre foi, tout au moins, notre connaissance de l'homme et de ses aspirations.

Il ne s'agit pas d'affirmer que les hommes et les religions se doivent d'être uniformes, bien au contraire, ils se doivent de lutter pour l'unité, ce qui est l'opposé de l'uniformité. Si cette dernière vise à mettre tous les hommes dans le même moule, l'unité vise, elle, à conjuguer les différences, les forces et les faiblesses de chacun pour aller dans une direction commune.

Et oui, il y a des différences entre les hommes, et heureusement, mais ces différences doivent nous rendre curieux l'un de l'autre plutôt qu'effrayé par l'autre.

Paradoxalement, le siècle passé, avec toutes ses périodes noires, avec son cortège de drames et de désastres, avec la Shoah, ce siècle fut un tournant car il fut aussi celui du dialogue, de la communication et de la proximité entre les hommes.

Certains croient en Dieu et nous espérons tous en l'homme. Nous finirons par nous rencontrer ou plutôt par nous retrouver et c'est finalement le projet divin qui s'accomplit lorsque, dans une laïcité bien vécue, l'homme remplace Dieu, non pas pour le supplanter, mais pour porter avec Lui la responsabilité de la Création.